

Un cimetière de pauvres et de suppliciés

Responsable d'opérations

Sandrine Claude

Etablissement des Thermes Sextius

Parmi les opérations archéologiques qui ont accompagné, entre 1989 et 2001, la réhabilitation du site thermal, celle conduite par Muriel Vecchione a attiré l'attention en 1996 sur un cimetière oublié, celui des pauvres de la paroisse Saint-Sauveur et des suppliciés.

C'est ainsi à l'occasion des terrassements du parking des Thermes, le long de la rue des Étuves, qu'a été partiellement mis au jour ce cimetière, aménagé extra-muros au contact de la courtine nord du rempart médiéval, sur le comblement des anciens fossés de la ville. Jusqu'à ce que l'archéologie ne la redécouvre, cette aire funéraire qui s'étirait sur plus de 150 m de long, depuis la Tourreluque jusqu'à la porte Notre-Dame située au débouché de la rue Jacques-de-la-Roche, n'avait fait l'objet que d'un pointage sur certains plans anciens de la ville depuis celui d'Esprit Devoux, en 1753, jusqu'au cadastre napoléonien (1829) (745).

Un peu d'histoire ...

Le cimetière des pauvres et celui des suppliciés ont été créés peu avant le 18 mars 1725. Le conseil délibère alors d'offrir à l'archevêque d'Aix en « marque de reconnaissance de tous ses bienfaits », l'emplacement de l'ancien cimetière attenant au jardin du palais archiépiscopal, devenu inutile du fait de l'aménagement d'« un nouveau cimetière pour les supliciés et un autre pour les pauvres de la paroisse de l'église métropolitaine Saint Sauveur ». Leur localisation est précisée le 25 mai 1725, à la faveur du paiement accordé par la Ville, à Joseph Arnaud, de 932 livres et 6 deniers, pour une terre de culture prise « long des remparts de cette ville hors la porte Notre Dame où a été construit le cimetière des supliciés ».

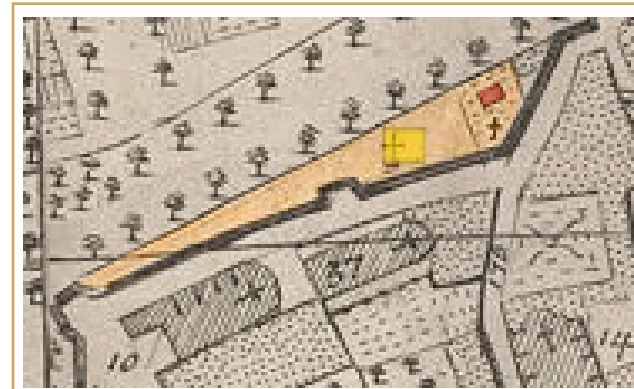
À cet emplacement, sur une parcelle triangulaire oblongue, délimitée par le décroché du rempart, au sud et à l'est, et par le cours Notre-Dame (actuel boulevard Jean-Jaurès) au nord, Esprit Devoux signale de deux croix, la présence des deux aires d'inhumation. Il faut sans doute voir dans la plus petite, située à l'est et dotée d'une chapelle, le cimetière des suppliciés (746).

Ce dernier était, en effet, desservi par une confrérie des pénitents bleus qui, le 9 janvier 1733, demandent à l'Assemblée des États de Provence d'y construire « une chapelle ou les confreres qui viennent de porter le corps des suplicies puissent se reposer et n'être pas exposés aux injures du sang ». Le prix-fait de cette chapelle est confié le 4 mai 1734 au maître gipier, Hugues Peisson, qui en reçoit paiement des États de Provence, le 6 mai 1734. Installé « dans le fonds – ici la parcelle – du cimetière des supliciés », cet édifice de plan rectangulaire de 5 m sur 7 m dans-œuvre (20 pans x 28 pans), doit être assis sur des fondations de 2 m de profondeur et 0,75 m d'épaisseur. Sur cette semelle, les élévations de 4 m de haut (2 cannes) auront à leur base 0,62 m (2,5 pans) d'épaisseur réduite au sommet à 0,50 m (2 pans), en réservant aux murs un léger fruit extérieur. Les parements blanchis au plâtre de Roquevaire, supporteront une toiture à deux versants, montée sur trois rangées de génoise. La porte d'entrée en pierre de taille (1,50 x 3 m) devra être fermée, sur une hauteur de 2,25 m, par deux vantaux peints en bois de sapin, tandis que la partie haute de la porte restera dormante, et à l'ouest, une fenêtre (1 x 2 m) vitrée en losanges, ajourera l'espace intérieur. Aucun pavement n'est requis au sol, sauf si les pénitents souhaitent le payer.

L'édifice figure sur le plan cadastral de 1828 sous le numéro de parcelle L167, enregistré comme « chapelle » propriété communale, dans l'état de section. La fouille n'a pas permis d'en appréhender les vestiges.



745 Extrait du plan de la ville d'Aix dressé par Esprit Devoux en 1753.



746 Extrait du plan de la ville d'Aix dressé par Esprit Devoux en 1766 (Bibliothèque Méjanes, non catalogué).

Le cimetière des indigents

Situé à l'ouest du cimetière des suppliciés dont il est mitoyen et séparé, sur le plan de Devoux, par un mur que la fouille n'a pas confirmé, celui des pauvres occupe près des deux tiers de la parcelle. Si, en 1996, les terrassements ont pu concerner le premier cimetière, c'est principalement sur l'emprise laissée aux indigents qu'ont pu être faites les observations.

Aligné sur l'orientation nord-est / sud-ouest de la rive sud du boulevard Jean-Jaurès, le mur de clôture nord a été, ici, mis en évidence sur plus de 35 m de long. Il s'agit d'une maçonnerie parementée de moellons d'environ 0,50 m de large. À l'intérieur de cet enclos dont le rempart urbain constitue la limite sud, le cimetière, très abîmé, n'a été appréhendé qu'au travers d'un sondage de reconnaissance qui n'a pas occasionné de fouille exhaustive. Seules onze inhumations en cercueil trapézoïdal, ont été ainsi fouillées (747 et 748). Les défunts allongés sur le dos, avec les bras étendus le long du corps ou bien repliés sur le bassin, ont été inhumés selon des orientations variées : en position est / ouest avec la tête à l'est ou bien à l'ouest, ou nord / sud avec la tête au nord. Le recoupement fréquent des fosses trahit probablement l'absence d'un signalement des tombes en surface.

La fin des cimetières

En décembre 1778, il est question de transférer le cimetière des suppliciés à proximité du nouvel échafaud déplacé, en 1775, devant les portes Saint-Louis et de la Plate-Forme, à hauteur de l'actuel boulevard Carnot « a cause de la grande distance qu'il y a du local ou l'échafaut a été nouvellement établi, au cimetière actuel, et principalement que parce que ceux qui, par un sentiment de charité, se chargent de porter les cadavres a la sepulture, ne peuvent descendre sans un danger imminent de la place de l'échafaut, surtout dans l'hiver lorsqu'il y a de la glace ou de la neige ». Le choix d'un emplacement intra-muros, contraire à la loi, coupe court à ce projet.

En 1819, sur le plan d'alignement général de la ville d'Aix dressé par Antoine Besson, les deux cimetières ont été réunis en une seule parcelle que le cadastre napoléonien (1828) enregistre sous le numéro L166, à côté de l'ancienne chapelle des Pénitents. Dès 1848, Ambroise Thomas Roux-Alphéran sur le plan qu'il annexe à son ouvrage « Les rues d'Aix ou recherches historiques sur l'ancienne capitale de la Provence », entérine la désaffectation du cimetière auquel s'est substituée la promenade des Bains Sextius (749).



748 Vestiges du cimetière des indigents retrouvé en 1996.



747 Vestiges du cimetière des indigents retrouvé en 1996.



749 Extrait du plan de la ville d'Aix de 1848 (coll. privée).